

EL MINISTERIO ORDENADO EN UNA PERSPECTIVA ECUMENICA

(Marsella, 25-30 de septiembre de 1972)

Por gentileza del Secretariado Nacional de Ecumenismo podemos ofrecer a nuestros lectores un documento de trabajo para Fe y Constitución. La importancia del tema no escapa a los ecumenistas. Dado que el original es inglés y francés, consideramos conveniente no hacer una traducción al castellano, sino que lo ofrecemos en francés.

INTRODUCTION

Les conceptions différentes du ministère ordonné et de son rôle dans la communauté chrétienne constituent l'un des obstacles les plus importants à l'unité de l'Eglise. On a beaucoup progressé en direction d'un accord sur la signification du baptême et de l'eucharistie. Lors de la réunion de Louvain (Belgique), en 1971, la Commission de Foi et Constitution a adopté sur ces deux sujets des textes qui montrent que nombre des questions qui étaient cause de division dans le passé ont été dépassées dans une large mesure. Ces textes ont ensuite été transmis aux églises membres du Conseil Oecuménique, en leur demandant de faire connaître leurs réactions.

Mais la question du ministère ordonné reste un cas à part. Bien qu'elle soit l'objet de discussion dans de nombreux milieux et que les différences héritées du passé soient sans aucun doute en train de perdre beaucoup de leur importance, il n'a pas encore été possible de parvenir à des points de vue communs qui permettraient aux églises de réaliser l'unité à laquelle Jésus-Christ les appelle. La Commission de Foi et Constitution a estimé que les signes de progrès